

DÉCISION DG n°2018-140

**portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-315 du 31 juillet 2013 modifiée portant création du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2016-246 du 26 septembre 2016 modifiée portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance jusqu'au 30 juillet 2019 :

M. NORMAND (Florentin)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

12 JUIN 2018

Dr Dominique MARTIN

Directeur général